Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260401-202627-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 1er Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, JEHANNO Yves (arrivé point 2026-24), LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. PICAUD Romain à Mme BIHOES Chantal, M. LACOURT Franck à M. Yves-Marie LE POULICHET

Désignation du secrétaire de séance
Mme BIHOES Chantal est désignée comme secrétaire de séance.

Désignation des délégués pour les représentations extérieures

Mme le Maire expose que la commune doit être représentée dans des organisme extérieurs selon les conditions définies par chacune des structures. De plus, s'agissant d'une désignation, elle précise que le vote se fera à bulletin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art. L2122-7). Par dérogation, prévue à l'article L. 5211-7, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de procéder au vote à main levée ;

DESIGNE comme délégué(e)s et référent(e)s

Structures	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Morbihan Energies	Henri LE CORF Joël LAUDRIN	
S.I.V.U – centre secours Locminé	Franck LACOURT Romain PICAUD	Christelle BEGUIN Joséphine RIBAULT
C.N.A.S.	Christelle BEGUIN	

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260401-202627-DE

	Référent	
Sécurité routière	David JEHANNO	Chantal BIHOES
Correspondant défense nationale et souvenir français	Franck LACOURT	

Des précisions sont apportées par M. Henri LE CORF, Conseiller Municipal, et Joséphine RIBAULT, Conseillère Déléguée, sur le rôle des délégués, respectivement, pour Morbihan Energies et le S.I.V.U..

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 9 Avril 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 7 Avril 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance